L'IA COMME BIEN PUBLIC : GARANTIR UN CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE DE L'IA DANS L'ESPACE INFORMATIONNEL

19 RECOMMANDATIONS POUR LE SÉNÉGAL

Forum Information & Démocratie

JONCTION

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les systèmes d'intelligence artificielle (IA) ont redéfini en profondeur notre façon de produire et de rechercher l'information. En automatisant le traitement de données massives et en permettant une personnalisation accrue des contenus des utilisateurs, ces technologies soulèvent des défis, notamment en matière de protection des données, de transparence, de biais algorithmiques et de risques de manipulation de l'opinion publique.

L'émergence de ces nouvelles technologies, largement dominées par des entreprises des pays du nord, a conduit à un contrôle sans précédent de l'espace informationnel par quelques acteurs privés. En l'absence de frontières dans le cyber espace, les pays d'Afrique risquent de se retrouver vulnérable face à cette hégémonie technologique.

En effet, l'emprise des géants de la tech sur l'espace informationnel est désormais indéniable. Les scandales, tels que celui de Cambridge Analytica doivent nous servir de leçon pour aborder la question de la régulation de l'intelligence artificielle, qui constitue un bien public, comme le souligne la stratégie nationale du Sénégal sur l'IA adoptée en 2023: "*Au Sénégal, l'IA sera tournée vers le bien commun, utile à tous, responsable, éthique et digne de confiance*".

La liberté de presse et le droit à l'expression constituent au Sénégal des principes constitutionnels consacrés aux articles 10 et 11 de la loi fondamentale. Dans d'autres textes, comme le code de la presse et la loi d'orientation sur la société de l'information, soulignent l'importance cruciale de la liberté d'expression pour l'espace démocratique sénégalais.

Cependant, il est important de souligner que les réseaux sociaux jouent un rôle majeur dans l'amplification des discours de haine et de la désinformation, un phénomène que les Etats peinent à maîtriser. La facilité avec laquelle l'IA générative participe à la création de contenu pourrait compromettre encore davantage la fiabilité de l'information dans l'espace numérique.

De plus, la nouvelle politique de Meta qui ne collabore plus avec les organisations de vérification des faits constitue un nouveau défi. Dans ce contexte, il est crucial que la gouvernance mondiale prenne en considération les réalités locales, afin de garantir que l'espace informationnel, en tant que bien public, respecte les principes démocratiques fondamentaux.

En septembre 2023, *le Forum sur l'information et la démocratie*, l'entité de mise en œuvre d'un Partenariat international endossés par 55 États y compris le Sénégal, a lancé un groupe de travail sur l'impact de l'IA sur l'espace informationnel afin de répondre aux enjeux de cette nouvelle technologie.

Publié en février 2024, le rapport *IA comme bien public* propose des recommandations de politiques publiques et des cadres de régulation visant à garantir que l'IA serve l'intérêt général et que son développement et déploiement soient encadrés par des institutions démocratiques.

S'inscrivant dans une démarche globale, des experts sénégalais ont adapté ces recommandations en tenant compte du contexte national. Ainsi, des priorités ont été identifiées, sur lesquelles les autorités sont invitées à prendre des décisions. A cet effet, deux rencontres ont été organisées : la première, le 26 octobre 2023 et la seconde le 13 avril 2024 à Dakar.

Ces recommandations ont été élaborées avec la participation de : Ndeye Fatou Mboup (IPAR), Justin Oumar Bamahossovi (Commission des données personnelles), Fana Cissé (Média/ PressAfrik), Maateuw Mbaye (Article 19 Sénégal/ Afrique de l'ouest), Abdoulaye Diallo Raddho (chargé du département droit et numérique), Assane Sy (Unline Sas, cabinet de cyberdroit et d'éducation au numérique), Adjia Diallo (experte en intelligence artificielle), Astou Diouf (chercheuse en droit numérique), Ababacar Diop (président Jonction) et Emmanuel Maurice Diokh (coordinateur du projet).

PRIORITÉS NATIONALES ET RECOMMANDATIONS PRINCIPALES IDENTIFIÉES

Dans le cadre de l'élaboration des recommandations, il a été question de prendre en compte les préoccupations du continent afin de permettre au Sénégal de participer activement à la gouvernance de l'intelligence artificielle. Ainsi, des axes stratégiques ont été étudiés pour mieux encadrer l'utilisation de cette technologie et prévenir les dérives potentielles.

1/ GARANTIR LA PROTECTION DES DONNÉES À L'ÈRE DE L'IA.

Les outils IA se nourrissent des données pour générer des résultats. À travers les requêtes des utilisateurs, ces derniers partagent, souvent sans le savoir, des informations personnelles. Afin de protéger les droits des utilisateurs, les recommandations pour le Sénégal sont :

- Former et sensibiliser les développeurs et les utilisateurs à la protection des données personnelles. Ces actions pourraient être mises en œuvre par l'autorité de protection des données personnelles en collaboration avec des professionnels et des acteurs de la société civile.
- Exiger l'approbation préalable de la Commission de Protection des Données Personnelles pour le déploiement des systèmes IA au Sénégal afin de garantir le respect des réglementations locales en matière de protection des données personnelles, tant dans le secteur privé que public.
- Garantir la protection des données publiques et leur hébergement local, notamment dans le cadre de la digitalisation de l'administration, où l'État prévoit d'utiliser l'intelligence artificielle pour traiter les données des citoyens. La société Sénégal Numérique S.A. pourrait être responsable de l'hébergement des données, assurant ainsi leur sécurité et conformité aux normes de protection.
- Organiser des audits externes réguliers des outils d'IA utilisés par l'administration pour vérifier leur conformité avec les normes de protection de la vie privée des citoyens. Ces audits, réalisés par des experts indépendants, garantiront que les données personnelles sont respectées et traitées de manière conforme aux réglementations en vigueur.

2/ RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DES IA RESPONSABLES ET UN USAGE ÉTHIQUE.

Il est essentiel d'adopter des mesures pour garantir un développement éthique de l'IA au Sénégal, en mettant l'accent sur la protection de la vie privée, la transparence et la lutte contre la désinformation. Dans le secteur des médias, des actions doivent également être prises pour assurer la transparence et protéger les créateurs de contenu. En ce sens, les recommandations pour le Sénégal sont :

Au niveau national :

- Promouvoir des outils d'IA intégrant par défaut la protection de la vie privée ou dotés de fonctionnalités garantissant cette protection. À défaut, des indications claires doivent permettre aux utilisateurs de comprendre que les données qu'ils fournissent contribuent à l'entraînement de l'intelligence artificielle.
- Exiger la transparence sur les jeux de données utilisés pour entraîner les systèmes d'IA et l'autorisation de la Commission de Protection des Données Personnelles (CDP) pour l'utilisation de données sensibles.
- Encourager le développement d'outils d'IA pour lutter contre la désinformation et la propagation de contenus haineux, tels que les systèmes automatisés de vérification des faits. Ces outils peuvent être soutenus par les acteurs de la société civile et les développeurs d'IA afin de contribuer à la pacification de l'espace public numérique, notamment pendant les campagnes électorales.
- Accorder aux chercheurs (universités et société civile) un accès aux informations et mécanismes de fonctionnement des systèmes d'IA pour analyser l'impact de ces outils. Le ministère de l'Enseignement et de la Recherche, en collaboration avec les universités publiques, pourrait contribuer à la mise en œuvre de ces recommandations.

Pour le secteur des médias :

- Exiger des acteurs une transparence dans l'usage des outils d'IA en signalant, par le biais de filigranes, les contenus générés par l'IA (photos, vidéos, textes). Il convient de les sensibiliser à leur responsabilité vis-à-vis des contenus qu'ils génèrent. La convention des jeunes reporters et le CORED peuvent contribuer à sensibiliser les acteurs aux enjeux de cette nouvelle technologie dans le secteur de l'information.
- Inclure dans le code de la presse un code déontologique pour les médias utilisant l'IA, comportant une disposition sur la transparence, l'authenticité des contenus générés et la gestion des données sensibles. Cette initiative pourrait être soutenue par le ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique.
- Instaurer un système de partage des revenus avec les éditeurs qui fournissent des contenus aux outils d'IA afin de protéger le travail des professionnels, créateurs de contenu dont l'IA s'inspire pour générer des résultats. Une autorité telle que la SODAV (Société sénégalaise des droits d'auteur et droits voisins) pourrait contribuer à mettre en œuvre cette recommandation.

3/ DÉVELOPPER DES RÉGIMES DE RESPONSABILITÉ ET DES MÉCANISMES DE RECOURS.

Il est essentiel d'établir des régimes de responsabilité et des mécanismes de recours accessibles afin de garantir la protection des droits des utilisateurs. La stratégie du Sénégal impose le respect des lois nationales par les acteurs de l'IA, c'est pourquoi les experts du Sénégal recommandent de :

- Définir des régimes de responsabilité en cas de préjudice pour les développeurs et les déployeurs. Ces régimes doivent déterminer la responsabilité des parties impliquées lorsque l'IA cause des dommages aux utilisateurs ou à d'autres parties.

- Développer des mécanismes de recours pour contester les décisions prises par les systèmes d'IA. Ces mécanismes doivent être accessibles et transparents, garantissant ainsi la protection des droits des utilisateurs.
- Inclure dans la loi relative à la protection des consommateurs la possibilité de recours collectifs pour les utilisateurs. Cette mesure permettrait aux utilisateurs de se regrouper pour contester collectivement les pratiques abusives liées aux systèmes d'IA. Cette initiative pourrait être portée par le ministère du Commerce, ainsi que par celui de la Communication, des Télécommunications et du Numérique.

4/ ASSURER UNE GOUVERNANCE INCLUSIVE ET ÉTHIQUE DES SYSTÈMES D'IA.

Le Sénégal, en tant que membre de la communauté internationale, devra s'appuyer sur ses voisins pour la gouvernance et la régulation de l'IA, afin de garantir l'efficacité des mesures internes. Le principe Ubuntu, intégré dans la stratégie IA du pays, en constitue un élément central, stipulant que « l'IA doit favoriser la création de synergies régionales et internationales ».

Les grandes entreprises du numérique sont rarement attentives à un pays qui cherche à réguler de manière isolée. Il est donc crucial d'articuler efficacement, dans le cadre de coopérations régionales ou sous-régionales, les recommandations suivantes :

Au niveau régionale :

- Impliquer les acteurs de la société civile dans les instances de gouvernance dédiées à l'IA. L'Union africaine, en abordant les questions de régulation, pourrait consulter les parties prenantes, notamment les ingénieurs en informatique, ainsi que les acteurs de la société civile œuvrant dans les domaines de l'information et des droits numériques. Cela permettrait de prendre en compte les perspectives des utilisateurs, experts et défenseurs des droits, tout en assurant une utilisation éthique et responsable de l'IA à travers le continent.
- Mettre en place une base de données centralisée regroupant les différentes technologies d'IA à travers l'Afrique et créer une plateforme unique permettant de centraliser le suivi de la conformité de ces outils. Cela facilitera la collaboration entre les autorités de régulation au niveau régional ou international, évitant ainsi que les multiples procédures ne freinent l'innovation. La conférence des régulateurs des télécommunications et celle des autorités de protection des données personnelles peuvent jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de cette mesure.

Au niveau national :

- Créer une autorité spécialisée chargée de veiller au respect des lois et de traiter les recours. Cette autorité pourrait être mise en place par le ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique.
- Créer un comité national d'éthique et d'orientation pluridisciplinaire sur le numérique, incluant les enjeux liés à l'intelligence artificielle, afin de formuler des recommandations, d'évaluer les impacts sociétaux et d'assurer une gouvernance responsable et éthique des technologies numériques.
- Établir un répertoire national des outils d'IA responsables et respectueux de l'éthique. Cette initiative pourrait se concrétiser par l'introduction d'étiquettes ou de badges permettant d'identifier clairement les technologies garantissant le respect des droits des utilisateurs. Comme mentionné dans le rapport : *A Voluntary Certification Mechanism for Public Interest AI*.

Forum
Information
& Démocratie

Forum on Information and Democracy
CS 90247
75083 Paris Cedex 02, France
E-mail : contact@informationdemocracy.org
Site Web : https://informationdemocracy.org

JONCTION
HLM Grand Medine N 512
Dakar - Senegal
Téléphone : +221776454246
E-mail : jonction_jonction@yahoo.fr
Site Web : www.jonctiondroitnumerique.org